



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2024-164

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Hauts-De-France /**

R32-2024-02-20-00005 - Liste OF formation SSCT des CSE 20231129.xlsx (4 pages)

Page 3

## **DRAAF /**

R32-2024-02-22-00002 - 'arrêté préfectoral portant délégation de pouvoir aux directeurs de l'Office National des Forêts, **??** agences territoriales de Compiègne et de Lille, pour autoriser les coupes de bois non prévues par un document d'aménagement dans certaines forêts relevant du régime forestier. (2 pages)

Page 8

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités Hauts-De-France

R32-2024-02-20-00005

Liste OF formation SSCT des CSE 20231129.xlsx



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Économie, de  
l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

**Arrêté préfectoral fixant la liste des organismes de formation agréés  
dans la région des Hauts-de-France pour la formation santé sécurité et conditions de travail  
des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques  
et aux commissions santé sécurité et conditions de travail**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2315-17, R. 2315-8 et R. 2315-16 du code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel et les articles R. 2315-9 et suivants du code du travail relatifs à la formation économique des représentants du personnel ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité économique et social ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2023 fixant la liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour la formation en santé sécurité et conditions de travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de travail ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire du 27 septembre 1983 relative à l'établissement de la liste des organismes appelés à dispenser la formation aux membres titulaires des comités d'entreprise ;

Vu la demande d'agrément présentée le 3 novembre 2023 par l'organisme de formation RHEMA CONSEIL, sis 679 avenue de la République à Lille (59800), enregistré sous le numéro Siret 828 335 133 00017 ;

Vu l'avis favorable du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) n° 2024CE001 du 30 janvier 2024 concernant l'agrément de l'organisme de formation susvisé, rendu après instruction de la demande par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 – Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf](https://linkedin.com/company/prefethdf)

CONSIDÉRANT la proposition de mise à jour de la liste des organismes de formation agréés pour assurer la formation en santé sécurité et conditions de travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de travail, formulée par le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'agrément pour assurer la formation en santé, sécurité et conditions de travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de Travail, est accordé à l'organisme de formation RHEMA CONSEIL, sis 679 avenue de la République à Lille (59800).

### Article 2

L'agrément pourra être retiré aux organismes de formation qui cessent de répondre aux conditions d'agrément ou qui ne fournissent pas leurs bilans d'activité à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Hauts-de-France avant le 30 mars de l'année suivant l'exercice écoulé.

### Article 3

Les organismes figurant sur la liste, ci-annexée, sont agréés pour assurer la formation en santé, sécurité et conditions de travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de Travail.

### Article 4

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 6 décembre 2023.

### Article 5

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – **5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex** – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

### Article 6

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **20 FEV. 2024**

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY

**Liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts de France pour la formation en santé, sécurité au travail  
des représentants du personnel aux Comités Sociaux et Economiques et aux Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail**

Département	Organisme	Adresse	CP	Ville	SIRET
02 - Aisne	ALQUAL Conseil et Expertise "ALQUAL Formation, Conseil & Expertise"	46 rue de l'Isle	02100	SAINT-QUENTIN	420 247 736 00051
02 - Aisne	AMEREL PRO	12 rue des Pavés	02200	SOISSONS	829 587 138 00027
02 - Aisne	FORMATIONS MDKlé	7 allée des Moines	02460	LA FERTE-MILON	821 628 393 00018
02 - Aisne	HQS2E	1 rue de la Planchette	02820	AIZELLES	851 172 395 00010
02 - Aisne	ICF CUFFIES	3 allée des Internautes	02200	SOISSONS	433 974 946 00041
59 - Nord	A.F.P.I région dunkerquoise	ZAC du Pont Loby Rue de Rome	59640	DUNKERQUE	783 604 234 00022
59 - Nord	A2S CONSEIL	42 rue Duriez	59660	MERVILLE	511 174 146 00049
59 - Nord	ACX CONSEIL	41 boulevard de Valmy	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	418 175 543 00010
59 - Nord	AFPI-ACM FORMATION	4 rue des Châteaux ZI de la Pilaterie CS 83056	59700	MARCQ EN BAROEUL	445 312 432 00112
59 - Nord	AJF FORMATION	58 route Nationale	59265	AUBIGNY AU BAC	509 410 965 00040
59 - Nord	ALTERNATIVE FORMATION	5 avenue de la Créativité Parc des Moulins IV	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	404 109 308 00027
59 - Nord	APAVE Nord-Ouest SAS	340 avenue de la Marne CS 43013	59703	MARCQ EN BAROEUL	419 671 425 00751
59 - Nord	APSYS	3/15 rue Jean Mermoz	59130	LAMBERSART	803 805 084 00032
59 - Nord	BFCI	12 rue du marquis	59880	SAINT-SAULVE	528 789 688 00041
59 - Nord	BUREAU VERITAS	14 rue du Haut de Cruppe	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	790 184 675 00797
59 - Nord	CCIR Hauts-de-France (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Hauts de France)	299 Boulevard de Leeds CS 90028	59031	LILLE CEDEX	130 022 718 00014
59 - Nord	CONSEIL EVRP	117 rue Ferdinand Capelle	59660	MERVILLE	518 914 114 00021
59 - Nord	DURETZ . LINSSELLES . CONSEILS.	14 rue Victor Hugo	59126	LINSSELLES	482 967 502 00014
59 - Nord	EGIDE ENTREPRISE	48 boulevard de la République	59120	LOOS	484 181 912 00037
59 - Nord	EOL CONSEIL	175 allée de l'Ecopark Bâtiment E	59118	WAMBRECHIES	412 480 261 00038
59 - Nord	ESPACE FORMATION/ LA CITE APPRENANTE	40 rue Eugène Jacquet	59708	MARCQ EN BAROEUL	348 131 970 00017
59 - Nord	FORMA2S	36 rue des Tilleuls	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	884 967 720 00019
59 - Nord	FORMAXIAL	67 avenue Kennedy	59000	LILLE	532 139 375 00010
59 - Nord	J.P. FORMATION	257 rue de la Justice	59235	BERSEE	507 492 163 00039
59 - Nord	LD FORMATION & CONSEIL	19 rue de Bergues	59143	SAINT-MOMELIN	902 041 003 00028
59 - Nord	LEFEUVRE FORMATIONS HSCT	74 avenue Saint Maur	59110	LA MADELEINE	503 167 199 00036
59 - Nord	LITHOSPHERE	112 rue Royale	59800	LILLE	839 927 464 00017
59 - Nord	LSM FORMATIONS	8 zone Artisanale de la Haute Rive	59553	CUINCY	394 158 422 00037
59 - Nord	M2I FORMATION	4 avenue de l'Horizon	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	333 544 153 00310
59 - Nord	ORSEU	3 rue Bayard	59000	LILLE	483 777 827 00013
59 - Nord	PBS CE	26 rue Raoul Dufy	59120	COUDEKERQUE-BRANCHE	819 485 970 00035
59 - Nord	PREVACT	5 rue Chobourdin	59134	HERLIES	540 052 594 00012
59 - Nord	PREVENTHYS	ZAC de l'Ermitage Rue Jacqueline Auriol	59552	LAMBRES-LEZ-DOUAI	512 326 976 00044
59 - Nord	PRISME	68 rue de Cambrai	59000	LILLE	818 913 543 00018
59 - Nord	PST FORMATION	Centre Vauban 199 rue Colbert	59000	LILLE	410 282 099 00051
59 - Nord	RHEMA CONSEIL	679 avenue de la République	59800	LILLE	828 335 133 00017
59 - Nord	Sté NADINE ROLLAND	42 route de Blaringhem	59173	SERCUS	401 799 994 00025
59 - Nord	TESS FOR PREV	42 rue de la Blanchisserie	59660	MERVILLE	881 736 300 00016

1/2

Mise à jour 12 février 2024

**Liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts de France pour la formation en santé, sécurité au travail  
des représentants du personnel aux Comités Sociaux et Economiques et aux Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail**

Département	Organisme	Adresse	CP	Ville	SIRET
59 - Nord	<b>TPE CONSEIL</b>	5330 route de vieux Berquin	59270	BAILLEUL	501 326 003 00024
60 - Oise	<b>AXIOME COACHING</b>	14 rue de l'Eglise	60700	FLEURINES	499 967 453 00014
60 - Oise	<b>CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE</b>	2 rue Jean Monnet	60008	BEAUVAIS CEDEX	286 000 021 00027
60 - Oise	<b>ESQUALEARNING</b>	14 rue Auguste Nicolas Martel	60200	COMPIEGNE	434 054 078 00028
60 - Oise	<b>MILESTONE SOLUTIONS</b>	MS FORMATION6/8 rue des Jardiniers	60300	SENLIS	440 909 943 00043
60 - Oise	<b>SAFETY RISK SERVICES</b>	231 rue de la Mare du Bois	60530	MORANGLES	423 133 693 00022
60 - Oise	<b>PROMEO AFPI PICARDIE</b>	1 avenue Eugène Gazeau	60300	SENLIS	780 507 349 00097
62 - Pas-de-Calais	<b>AILLIOT RENE FORMATIONS</b>	13 rue Guensses	62147	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	517 424 776 00022
62 - Pas-de-Calais	<b>AD VITAM Prévention</b>	ZAC Artoipole- 60 allée d'Irlande	62223	FEUCHY	813 445 210 00020
62 - Pas-de-Calais	<b>AFTRAL</b>	Campus Euralogistic - Plateforme delta 3	62110	HENIN BEAUMONT	305 405 045 01478
62 - Pas-de-Calais	<b>AGIP CONSEIL</b>	45 rue du Mont d'Ostrohove Batiment C02	62280	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	528 520 687 00013
62 - Pas-de-Calais	<b>ARCADES</b>	Rue Pierre et Marie Curie ZAC du 14 juillet	62223	SAINT-LAURENT-BLANGY	385 246 004 00035
62 - Pas-de-Calais	<b>DUBOST et CIE</b>	194 rue des Fusillés	62440	HARNES	452 129 174 00028
62 - Pas-de-Calais	<b>FORMATECHNIK</b>	15 rue du Cap d'Agde Zone Eurocap	62231	COQUELLES	531 603 868 00039
62 - Pas-de-Calais	<b>HELFY</b>	1 rue Aimé Dubost	62670	MAZINGARBE	452 653 629 00033
62 - Pas-de-Calais	<b>INFORM'AA</b>	13 rue Courtoise	62650	ERGNY	917 746 596 00019
62 - Pas-de-Calais	<b>JUSTI-CE FORMATION ET CONSEIL</b>	37-27 rue Faidherbe	62400	BETHUNE	485 268 031 00039
62 - Pas-de-Calais	<b>NUMERICTIME</b>	92 rue d'Amiens	62000	ARRAS	884 286 907 00016
62 - Pas-de-Calais	<b>PREVORGA</b>	885 rue Louis Breguet ZAC Marcel Doret	62100	CALAIS	821 020 682 00026
62 - Pas-de-Calais	<b>S.I.S.E</b>	430 boulevard du Parc CS 60094	62903	COQUELLES CEDEX	428 748 743 00021
62 - Pas-de-Calais	<b>SARL FORMACONSULT</b>	218 avenue Fleming	62400	BETHUNE	805 143 062 00018
80 - Somme	<b>ESPACE FORMATION CONSULTING</b>	133 rue Alexandre Dumas	80000	AMIENS	509 536 793 00011
80 - Somme	<b>FM FORMATION CONSULTING</b>	5 bis rue Guilbert	80260	VAUX EN AMIENOIS	753 900 661 00046
80 - Somme	<b>INTERFOR-SIA</b>	2 rue Vadé BP 61718	80017	AMIENS CEDEX 1	303 408 447 00033
80 - Somme	<b>NOVOFORM</b>	23 rue Alexandre Fatton	80000	AMIENS	501728 042 00083
80 - Somme	<b>PREVAXIO</b>	26 rue du Traité de Bovés	80440	BOVES	814 387 114 00022
80 - Somme	<b>SARL TLC</b>	26 boulevard des Fédérés	80000	AMIENS	499 129 997 00023
80 - Somme	<b>SYNOPSIS FORMATION</b>	2 rue de la bruyère	80080	AMIENS	914 265 434 00011

DRAAF

R32-2024-02-22-00002

'arrêté préfectoral portant délégation de pouvoir aux directeurs de l'Office National des Forêts, agences territoriales de Compiègne et de Lille, pour autoriser les coupes de bois non prévues par un document d'aménagement dans certaines forêts relevant du régime forestier.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation de  
l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral portant délégation de pouvoir aux directeurs de l'Office National des Forêts, agences territoriales de Compiègne et de Lille, pour autoriser les coupes de bois non prévues par un document d'aménagement dans certaines forêts relevant du régime forestier.**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
préfet du Nord  
chevalier de la Légion d'honneur  
chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code forestier et notamment ses articles L.211-1 et L.211-2 relatifs au champ d'application du régime forestier, L.212-1 à L.212-3 relatifs aux documents d'aménagement, L.221-1 à L.221-7 relatifs à l'organisation et aux missions de l'Office National des Forêts, et L.214-5 relatif aux changements dans le mode d'exploitation ou l'aménagement des terrains relevant du régime forestier appartenant aux collectivités et personnes morales mentionnées au 2° du I de l'article L.211-1 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'instruction n°16-P-6 en date du 23 décembre 2016 du directeur général de l'Office National des Forêts relative à l'organisation de l'Office National des Forêts ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : objet**

Délégation de pouvoir est donnée à monsieur le directeur de l'agence de Compiègne de l'Office National des Forêts et à madame la Directrice de l'agence de Lille de l'Office National des Forêts, pour autoriser les coupes non prévues par un aménagement dans les forêts relevant du régime forestier appartenant aux collectivités ou personnes morales mentionnées à l'article L.211-1 du code forestier, après avis du représentant de la collectivité ou de la personne morale intéressée.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf](https://linkedin.com/company/prefethdf)

## Article 2 : recours

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 3 : exécution

Les directeurs des agences de Compiègne et de Lille de l'Office National des Forêts sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

22 FEV. 2024

Bertrand GAUME